
COMPTE RENDU COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

1^{er} Décembre 2005 à la Maison Régionale des Sports de Lorraine

Présents : Jean ALLARY, Vincent BLANCHARD, Franck GERMAIN, Christophe HEYMANN, Gilles MEMBRE, Charles KRIER, Françoise LAPICQUE, Jean MELINE, Aurélien PERSONNE, Eric POMMIER, Catherine BARBIER-CARPENTIER

Excusés : Allain VOYEN, Claude BERNARDIN, Jean-Luc EGLY, Jean FELTEN, Patrick FORRETT, René PARIS

Le Président Aurélien PERSONNE ouvre la séance et présente les dossiers à l'ordre du jour.

1/ Affaire KARCZ Alain de Nancy ASC

Les faits : courrier à la Ligue de KARCZ Alain, demandant des explications sur la prise de licence à son nom par le club de Nancy ASC sans son accord, et sur la présence de son nom sur certaines feuilles de match en Régionale 2, sans qu'il n'en ait été averti.

Examen des faits : sur les feuilles de rencontre :

Journée 1 : Karcz en groupe B, perdu sa 1^{ère} partie et forfait sur les 2 autres

Journée 3 : Karcz en groupe B, noté absent

Journée 4 : Karcz en groupe B, perdu ses 3 parties

Journée 5 : Karcz en groupe B, perdu ses 3 parties

Suite à demande d'explication aux capitaines et Juges-arbitres de ces rencontres, les courriers suivants sont présentés à la commission :

Capitaine de Neuves Maisons, Tony BOURRIER (J1)

Capitaine et Juge-arbitre de St Max, Julien LONDICHE (J4)

Capitaine de Anould, Patrick HAXAIRE (J5)

Le capitaine de Nancy ASC, Olivier HUGUET, et le Juge-arbitre des Journées 1 et 5, Marc FLORENTIN, ne se sont pas exprimés.

La discussion porte essentiellement sur la nécessité de rappeler :

. aux présidents de club que les licences prises « p.o. » doivent correspondre à un réel « pour ordre » du joueur et

. aux juges-arbitres et capitaines d'équipes que la signature de la feuille de rencontre engage leur responsabilité sur la véracité des renseignements portés.

Décisions :

. sportive : scores de Karcz annulés (points individuels et points équipe) ; amende pour équipe incomplète sur J1, J3, J4 et J5

. juges-arbitres des journées 1, 4 et 5 : dossier transmis à la CRA pour décision, en application du règlement intérieur

. courriers : . aux clubs concernés, les informant de la décision sportive ;

. au président de Nancy ASC, lui demandant de ne plus utiliser la licence de Karcz ;

. à Alain KARCZ : l'informant que ses résultats seront annulés, qu'il devrait envoyer

un courrier au club pour l'informer de sa démission, que son souhait de changement de club sera une mutation

. capitaines précédemment cités et président de Nancy ASC : demande au Président de la LLTT pour transfert à l'Instance Régionale de Discipline

2/ Affaire Commercy / Essey les Nancy

Les faits : Réserve portée en fin de rencontre par le capitaine de l'équipe d'Essey les Nancy concernant le joueur QUINOT Joris de Commercy pour son retard lors de sa première partie (Régionale 3, poule C, Journée 3, le 23 octobre 2005).

Les pièces produites :

- . feuille de rencontre avec la réserve notée au verso
- . courrier du président d'Essey les Nancy, Sébastien LAMOUCHE
- . courrier du président de Commercy, Christian QUINOT

Suite à la discussion,

Les décisions suivantes sont prises :

- . sportive : le résultat de la rencontre est entériné, car la réserve n'a pas été portée conformément au règlement (rappel : Les réserves relatives à la qualification des joueurs doivent être inscrites avant le déroulement de la rencontre si tous les joueurs sont présents ou au moment de l'arrivée des joueurs si ceux-ci étaient absents au début de la rencontre) ;
- . courrier aux clubs concernés, les informant de la décision sportive ;

3/ Affaire BRUNET Emmanuel

Les faits : courrier des parents du joueur Benoît PIERRET du club de Jarnisy, expliquant leur indignation quant au comportement du joueur BRUNET Emmanuel du club de Thaon Cheniménil, envers leur fils lors de la partie les opposant (rencontre de Régionale 1, poule B, journée 5, le 20 novembre 2005) : propos discriminatoires à l'égard de son handicap, et violence envers les installations.

Les pièces produites :

- . courrier du juge-arbitre de la rencontre, Bernard RILLIARD, qui a attribué un carton jaune à BRUNET Emmanuel lors de la rencontre
- . courrier du capitaine de Jarnisy, Jean-Pierre HACKENHEIMER
- . courrier du capitaine de Thaon Cheniménil, Stéphane PIERRON

Décision

La commission sportive considère que cette affaire n'est pas du ressort de la CSR et demande au Président de la LLTT pour transfert à l'Instance Régionale de Discipline.

Elle transmet à la CRA de demander aux Juges-arbitres d'adopter une attitude plus ferme vis-à-vis de ce genre de comportement, afin de lutter contre les incivilités qui se développent.

4/ Affaire Seichamps / Ancerville

Les faits : lors de la rencontre Seichamps / Ancerville en Régionale 1, poule C, journée 5, le 20 novembre 2005, le joueur de Seichamps, DIRRINGER Cédric, était absent de la salle, alors qu'il figure sur la feuille de rencontre, avec 3 parties perdues.

Les pièces produites :

- . courrier du juge-arbitre de la rencontre, Nicolas GUERARD
 - . courrier du capitaine de Seichamps, Christian MEYER,
 - . courrier du capitaine d'Ancerville, Stéphane PIERRON
 - . courrier du joueur concerné, DIRRINGER Cédric
- qui, toutes, attestent de l'absence effective de ce joueur.

La discussion porte sur une possible évolution du brûlage, pour tenir compte de la difficulté des clubs d'aligner une équipe de R1 suite à l'absence d'un joueur, compte-tenu du fait qu'il s'agit de la dernière rencontre du week-end. Celle-ci sera étudiée ultérieurement.

Décisions :

- . sportive : forfait 20-0, 0 point, avec amende correspondant à l'inscription de l'équipe, à l'encontre de l'équipe de Seichamps
- . juge-arbitre : dossier transmis à la CRA pour décision, en application du règlement intérieur
- . capitaines précédemment cités : demande au Président de la LLTT pour transfert à l'Instance Régionale de Discipline

5/ Evolution du Critérium Fédéral

Les perspectives d'évolution du critérium fédéral sont présentées. Il semble souhaitable d'attendre les décisions fédérales avant de définir les choix régionaux.

6/ Vœu de Réding

Le club de Réding a exprimé le souhait de voir un changement de dates pour le championnat régional, qui pourrait se jouer les samedis au lieu des dimanches.

Après discussion, il est décidé de répondre qu'une étude précédente avait montré qu'en fonction des disponibilités de salle essentiellement, mais aussi de conditions de travail, il semblait souhaitable de jouer la régionale le dimanche. Une réponse dans ce sens sera portée au club de Réding.

7/ Divers

. Lors de la journée de Critérium Fédéral, tour 2 du 27 novembre, de nombreuses absences ont été constatées, suite aux intempéries. Les joueurs absents non excusés seront considérés comme forfait général.

. Fin de 1^{ère} phase : les remontées des départements seront demandées pour le 22 décembre, date fixée pour la prochaine réunion de CSR (à 19 h), pour établir les calendriers de la 2^{ème} phase ; cette date correspond également à la date limite de saisie des résultats pour les performances individuelles.

Françoise Lopicque
Secrétaire de séance